

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 10

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2023

- Nombre de membres en exercice : 24
- Nombre de membres présents : 20
- Nombre de membres représentés : 2
- Quorum : 12

Relevé des délibérations du C.A. du 09.03.2023

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le relevé des délibérations du C.A. du 9 mars 2023 (Cf. annexe n°01).

↳ VOTE :

- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 22
 - **Pour** : 22
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 29 juin 2023

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM





RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SUPMICROTECH-ENSMM

Séance du jeudi 9 mars 2023 – 13 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

Remarques :

La séance est ouverte par le Président du CA. Pour ce mandat, il souhaiterait que le Directeur ouvre chaque séance en faisant un point d'actualité sur les événements passés entre deux CA et en faisant un point d'avancement sur son propre projet de Directeur de l'École. Cette demande est en accord avec les attentes de la CTI et du HCÉRES en termes de démarche de qualité et permettrait de mettre en avant les leviers et les freins identifiés avec l'équipe de Direction.

Le Président du CA poursuit en présentant l'ordre du jour.

Le Directeur salue les membres du CA.

Le DGS propose de procéder à un tour de table pour que chacun puisse se présenter.

Le quorum est atteint (12 membres).

Le DGS fait l'appel et fait état des procurations : M. Le Gorrec donne procuration à M. Foltête, M. Vuillemin donne procuration à Mme Acker.

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CA DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2022**

Le Président du CA soumet l'approbation du relevé de délibérations du CA du 1^{er} décembre 2022 au vote.

Les membres du CA approuvent le procès-verbal des délibérations du CA du 1^{er} décembre 2022 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 19 ; suffrages exprimés : 21)

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CA DU 15 DÉCEMBRE 2022**

Le Président du CA soumet l'approbation du relevé de délibérations du CA du 15 décembre 2022 au vote.

Les membres du CA approuvent le procès-verbal des délibérations du CA du 15 décembre 2022 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 19 ; suffrages exprimés : 21)

➤ **VICE-PRESIDENCE DU CA**

Le Directeur et le Président du CA ont reçu un courrier de Mme Fanny Chauvin, élue Vice-présidente du CA de SUPMICROTECH-ENSMM, faisant part de son souhait de démissionner de ce titre pour des raisons personnelles. Il est donc nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-président choisi parmi les personnalités extérieures du CA.

Le Président du CA exprime son sentiment sur le besoin de stabilité de l'instance et invite chacun à respecter son rôle et à honorer son implication. Il souhaite que le CA soit à l'écoute du monde des entreprises en particulier du secteur industriel, et que les anciens élèves soient fortement associés à la réflexion de l'École. Dans ces perspectives, le Président du CA a proposé à M^{me} Marie-Aude Acker de candidater à la Vice-présidence du CA qui a accepté de se présenter.

M^{me} Acker se présente aux administrateurs.

Le Président du CA soumet la proposition au vote. Le vote se fera par voie électronique. Le DGS rappelle la procédure.

Est élue Vice-présidente du CA de SUPMICROTECH-ENSMM, avec 19 voix, Madame Marie-Aude Acker, à la majorité absolue des votants au 1^{er} tour du scrutin (0 vote contre, 2 abstentions).

(Votants : 19 ; suffrages exprimés : 19)

➤ **AFFAIRES FINANCIERES**

▪ **Compte financier 2022**

➤ **Présentation du compte financier**

Parmi les faits saillants, l'Agent comptable mentionne le passage aux RCE au 1^{er} janvier 2022 qui représente, en termes de volumétrie des enjeux financiers de l'École, un fait majeur. Un autre fait caractéristique est la hausse des coûts de viabilisation qui a une incidence sur les exécutions, tant sur l'électricité que sur le coût du gaz.

Les autorisations d'engagement (AE) représentent 16 771 155 € dont :

- 11 149 698 € de personnel
- 3 152 134 € de fonctionnement
- 0 € d'intervention
- 2 469 323 € d'investissement

Les crédits de paiement (CP) sont à hauteur de 20 504 301 € dont :

- 11 149 698 € de personnel
- 3 451 215 € de fonctionnement
- 0 € d'intervention
- 5 903 389 € d'investissement

Il est à noter un changement sur le taux d'exécution par rapport à 2021 (absorption de la masse salariale par l'École). Les taux d'exécution par rapport au BI, supérieurs à 90 % (92 % pour les AE et 93 % pour les CP), sont relativement bons. Les éléments sont rappelés dans la note ordonnateur.

Les AE et les CP en termes de personnel sont obligatoirement identiques dans le cadre de la GBCP. Une amélioration de l'exécution est à retenir.

Concernant les emplois, 124,61 ETPT sous plafond d'emplois ont été consommés ce qui représente un taux d'exécution de 95,48 % par rapport au BI. 6,17 ETPT hors plafond d'emplois ont été consommés représentant un taux d'exécution de 67,3 %. Les taux d'exécution s'expliquent par le décalage entre les hypothèses initiales et la réalité, un phénomène d'échelle à la taille de l'École.

Concernant les crédits de fonctionnement, les taux d'exécution par rapport au BI sont de 72 %, qui restent un taux moyen. Il est à noter une amélioration des prévisions d'année en année. L'effet de viabilisation est à prendre en compte dans le fonctionnement. Par rapport au BR, le taux est

supérieur à 87 %, suite au travail de déprogrammation. Les détails sont explicités dans la note ordonnateur, notamment sur la viabilisation.

Les crédits d'investissement se trouvent notamment impactés par les plans de relance de l'État. Les taux d'exécution sont supérieurs à 85 %.

L'Agent comptable précise que les recettes présentées sont les recettes encaissées. Par rapport au BI, le taux d'exécution est de 96 %, et de plus de 100 % par rapport au BR.

Une remarque est faite sur les activités de valorisation. Les taux d'exécution, en termes de recettes, sont faibles en raison de la déprogrammation de contrats. Les activités de la plateforme partenariale restent irrégulières et impactées par les recommandations de la CTI et des choix des étudiants (mobilité internationale, promesses d'embauche, manque de motivation de la part des élèves pour les projets de la plateforme...).

Les ressources propres de l'École représentent un réel levier. Des documents de projection sont à prévoir. Ce point sera à discuter lors d'un prochain CA. Les ressources propres sont un projet d'établissement, incluant l'ensemble du personnel y compris les étudiants et les personnalités extérieures.

Compte tenu du passage aux RCE, le besoin en fonds de roulement est accentué. La trésorerie doit être surveillée davantage, notamment en ce qui concerne les avances de trésorerie et afin d'assurer la soutenabilité financière des projets de recherche. Il existe un réel enjeu dans le suivi des contrats.

➤ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (CERTIFICATION DES COMPTES)**

L'Agent comptable précise qu'il s'agit du premier exercice de certification.

La parole est donnée à M. Ergin, Commissaire aux comptes.

L'objectif du Commissaire aux comptes est de donner une opinion sur la tenue et la gestion des comptes de l'Établissement au regard d'un référentiel.

Le rapport intègre 3 éléments spécifiques :

- la certification est validée avec une réserve. Cette réserve est associée aux actifs immobiliers (terrains et constructions)
- le bilan d'ouverture présenté n'a pas fait l'objet de la certification
- toutes les informations ont été portées en annexes pour la compréhension de l'étude et de la certification.

Les points clés de l'audit sont présentés dans le rapport.

Le Président du CA remercie le Commissaire aux comptes.

➤ Approbation du compte financier

Le projet de délibération est le suivant :

"Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015, modifié aux règles budgétaires des organismes.

Article 1

Le CA arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- ✓ 130,78 ETPT dont 124,61 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 6,17 ETPT hors plafond d'emplois législatif

- ✓ 16 771 155 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 11 149 698 € de personnel
 - 3 152 134 € de fonctionnement
 - 0 € d'intervention
 - 2 469 323 € d'investissement
- ✓ 20 504 301 € de crédits de paiement dont :
 - 11 149 698 € de personnel
 - 3 451 215 € de fonctionnement
 - 0 € d'intervention
 - 5 903 389 € d'investissement
- ✓ 20 072 042 € de recettes
- ✓ -432 259 € de solde budgétaire.

Article 2

Le CA arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- ✓ - 464 128,71 € de variation de trésorerie
- ✓ 488 898,09 € de résultat patrimonial
- ✓ 424 209,51 € de capacité d'autofinancement (CAF)
- ✓ 954 071,84 € de variation du fonds de roulement

Article 3

Le CA décide d'affecter le résultat à hauteur de 0 € en report à nouveau et de 488 898,09 € en réserves.

Article 4

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération."

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent le compte financier 2022 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 19 ; suffrages exprimés : 21)

Compte tenu du poids des aspects financiers, le Président du CA propose de mettre en place une Commission "finances" qui aurait pour mission de travailler sur les aspects budgétaires entre les séances. Un courriel sera envoyé aux administrateurs pour constituer ce groupe de travail qui pourrait être supervisé par M. Damien Tournier.

Le Commissaire aux comptes remercie les membres du CA et quitte la séance.

▪ Apurement des comptes pour report à nouveau

Un certain nombre d'opérations de corrections a été mené au titre de l'exercice 2022. Ces corrections ont été faites de manière à ne pas impacter l'exercice 2023 au travers des comptes de report à nouveau. Le compte de report à nouveau 110 sera apuré par le compte 10682 "réserves facultatives". Le solde créditeur du compte 110 est de 852 835,04 €.

Le projet de délibération est le suivant :

"Le CA autorise l'apurement des opérations documentées dans le report à nouveau 110 par le compte des réserves facultatives 10682".

Le président du CA soumet la délibération au vote.

Les membres du CA approuvent l'apurement des comptes de report à nouveau à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 19 ; suffrages exprimés : 21)

- **Projet d'aménagement de l'atrium Descartes**

Le projet consiste à proposer un nouvel espace de vie pour les étudiants et ainsi d'optimiser le taux d'occupation des surfaces bâties.

Le projet est estimé à 97 000 € avec un cofinancement à hauteur de 50 000 € par la Préfecture de Département (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire). Ce financement est en attente car il requiert l'avis du CA. Les études seront effectuées sur 2023 avec un début des travaux prévu en 2024.

La responsable du Patrimoine présente le projet.

Le projet est né d'une nécessité de rénover l'atrium du bâtiment Descartes. Suite à des visites dans plusieurs écoles, une étude a été débutée. Un questionnaire a été envoyé en mai 2022 aux élèves pour cibler les utilisations potentielles.

Le Président du CA précise que la délibération n'engage pas l'exécution du projet mais est nécessaire pour demander l'aide du FNADT. Il appelle à la discussion.

Lors de la réunion préparatoire du CA, les étudiants ont exprimé leur étonnement à l'égard de ce projet alors que la rénovation du foyer des élèves a été reprogrammée lors du CA de décembre. Ils émettent leur avis sur la priorité à donner à la rénovation du foyer plutôt que celle de l'atrium Descartes, pour un budget propre identique. Un sondage mené auprès des étudiants a été effectué. 153 réponses ont été reçues. A 95 %, les étudiants s'accordent à dire que la rénovation du foyer est prioritaire. Sur la pertinence du projet de l'atrium, les avis sont partagés mais sa qualité et ses objectifs est soulevée.

Le Directeur rappelle que le projet de l'atrium est associé à la possibilité de cofinancement de la FNADT, qui vient également suite à un engagement de l'École auprès de la Préfecture. Il rappelle aussi que la rénovation du foyer sera effectuée dans un avenir proche, quoi qu'il en soit, puisqu'il s'agit d'une nécessité pour l'École et les étudiants.

Le Président du CA souligne l'intérêt pour l'École que les étudiants puissent bénéficier d'un espace dans un lieu de passage.

Le débat se poursuit. Il est rappelé que le budget prévisionnel inclut le mobilier.

Le Président du CA propose de surseoir sur ce point afin de poursuivre les discussions.

L'avis du CA sur le projet d'aménagement de l'atrium est reporté au prochain CA.

Remarque : suite à un problème technique de Microsoft Teams, les membres présents en visioconférence ont été déconnectés durant le débat.

➤ **DOSSIER D'EXPERTISE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ATELIER DE PRODUCTIQUE**

L'atelier de productique représente le dernier espace de l'école n'ayant pas été rénové à ce jour d'un point de vue énergétique.

Le projet a été retenu au CPER 2021-2027 pour un montant de 832 000 € sur la base d'un chiffrage réalisé en mars 2021. Le montant actualisé est de 914 700 € (soit 9,47 % d'augmentation). La part de l'École prévue est de 82 700 €.

Les travaux programmés sont l'isolation des murs et de la toiture, la réfection des éclairages, du chauffage et de la ventilation, et le remplacement des menuiseries extérieures.

Les gains escomptés des économies d'énergie sont estimés à 35 140 € par an.

L'avis du CA est nécessaire pour valider le dossier d'expertise immobilière. Si le projet est validé par les services de l'État, les études de conception seront menées sur 2023 pour des travaux s'étendant entre 2024 et 2025.

Le projet de délibération est le suivant :

"Vu le Contrat de Plan État-Région 2021-2027 signé le 23 février 2022 par le Préfet de Région et la Présidente du Conseil Régional

Article 1

Le Conseil d'Administration approuve le dossier d'expertise immobilière du projet de rénovation énergétique de l'atelier de productique.

Article 2

Sous réserve de l'obtention de l'agrément préfectoral concernant la réalisation du projet et l'attribution de la maîtrise d'ouvrage à SUPMICROTECH-ENSMM, le Conseil d'Administration autorise le directeur à :

- Procéder à toutes demandes de subvention concernant la mise en œuvre de l'opération.
- Signer tous les marchés de maîtrise d'œuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de travaux afférents à cette opération.

Article 3

Le maître d'ouvrage (SUPMICROTECH) prendra à sa charge la part des financements non acquis."

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Suite au problème technique survenu durant le précédent point, le DGS s'assure que tous les votants sont bien présents.

Les membres du CA approuvent la proposition à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 20 ; suffrages exprimés : 22)

➤ **ÉVOLUTION DU RIFSEEP**

Le DGS rappelle la signification de l'acronyme RIFSEEP : Régime Indemnitare de Fonction, de Sujétion, d'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Ce régime est composé de l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) et du CIA (Complément Indemnitare Annuel). Un glossaire des différents acronymes utilisés a été joint aux documents préparatoires.

Le Directeur indique que ce point traite de la révision réglementaire du RIFSEEP, avec 3 objectifs :

- la revalorisation de l'IFSE des personnels ITRF (Ingénieur Technicien de Recherche et de Formation) de la catégorie C avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022
- la revalorisation de la majoration informatique de l'IFSE des personnels ITRF relevant de la BAP E (Branche d'Activité Professionnelle) avec un effet au 1^{er} janvier 2023
- les modifications de rattachement des postes de travail aux groupes de fonctions par corps

Le DGS rappelle que le RIFSEEP a vu le jour en 2017 et a été mis en place au sein de l'Établissement par délibération du CA de décembre 2019 pour une mise en œuvre à compter de l'exercice 2020.

Un bilan réalisé entre 2018 et 2022 et une proposition de mise à jour du RIFSEEP a été jointe aux documents préparatoires.

Un état des lieux au niveau des établissements du site (UFC, UTBM et SUPMICROTECH) a été réalisé sur 2022. Cette comparaison entre les régimes indemnitaires appliqués a soulevé des écarts entre les établissements, d'où la proposition de revalorisation.

Les mises à jour proposées concernent la BAP E (informatique) car cette catégorie a été laissée involontairement à l'écart lors des différentes revalorisations de l'IFSE.

A ce jour, le DGS indique que la prime informatique avait été intégrée à l'IFSE avec une clause de sauvegarde et que le cas des nouveaux arrivants avait été traité.

Les catégories C avaient été prioritaires dans le cadre des revalorisations. Lors du passage aux RCE, le groupe 1 des IGE avait été revalorisé (uniquement sur la part IFSE hors BAP E).

Les propositions de la majoration BAP E (anticipation pour tous les grades de catégorie A seulement) sont les suivantes :

- IGR Groupes 1, 2 et 3 : 3 900 €
- IGE Groupe 1 : 3 900 €
- IGE Groupes 2 et 3 : 3 000 €
- ASI Groupes 1 et 2 : 3 000 €

Ces revalorisations valent à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le DGS précise que le groupe 1 IGE correspond au chef de service de la DSI. Une comparaison est faite sur le RIFSEEP appliqué en 2022 entre les établissements du site, montrant des montants inférieurs pour l'École. Une comparaison prévisionnelle sur 2023 est également présentée. La difficulté de recrutement sur les postes informatiques est mentionnée (concurrence du secteur privé).

L'objectif 2 de la revalorisation est en lien avec la LPR qui prévoit une revalorisation régulière et constante jusqu'à 2027 pour les personnels ITRF. A ce jour, les personnels de catégorie C sont les seuls ayant bénéficié de cette revalorisation par le Ministère.

Conformément à la circulaire émanant de la DGRH en date du 19 octobre 2022, visant à revaloriser l'IFSE des ATRF (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022), les propositions de revalorisations de l'IFSE hors BAP E sont les suivantes :

- ATRF 3^{ème} grade Groupe 1 : 3 600 €
- ATRF 3^{ème} grade Groupe 2 : 3 588 €
- ATRF 2^{ème} grade Groupe 1 : 3 480 €
- ATRF 2^{ème} grade Groupe 2 : 3 420 €
- ATRF 1^{er} grade Groupe 1 : 3 420 €
- ATRF 1^{er} grade Groupe 2 : 3 336 €

Le DGS poursuit avec le 3^{ème} objectif de l'évolution du RIFSEEP. Il s'agit :

- du reclassement de l'administrateur des systèmes d'information du groupe 3 des IGE dans le groupe 2 (eu égard aux missions exercées)
- du classement du responsable du service scolarité et vie de l'élève, le cas échéant d'un recrutement de titulaire, dans le groupe 1 des IGE

Les membres du CSA ont émis un avis favorable sur l'évolution du RIFSEEP lors de la séance du 21 février 2023.

Le Président du CA soumet la proposition au vote.

Les membres du CA autorisent l'évolution du RIFSEEP à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 20 ; suffrages exprimés : 22)

➤ **MODIFICATION DES TAUX DE BOURSE DU FEAM**

Ce point traite de la mise à jour des taux d'aide pour la mobilité internationale sur le fond que l'École met à disposition des élèves, FEAM (Fond ENSMM d'Aide à la Mobilité).

La Directrice adjointe aux relations partenariales rappelle les taux en vigueur depuis 2020 suite aux délibérations du CA du 12 décembre 2019 :

- Mobilité Europe continentale :
 - 150 €/mois pour les 3 premiers mois
 - 100 €/mois pour les mois suivants
- Mobilité Hors Europe :
 - 200 €/mois pour les 3 premiers mois
 - 165 €/mois pour les mois suivants

Les règles d'attribution de la bourse pour les étudiants en formation initiale sont rappelées :

- la bourse FEAM est réservée uniquement aux élèves qui n'ont pas encore effectué leur mobilité internationale
- la période minimale de mobilité éligible à une bourse FEAM est de 4 semaines consécutives
- la bourse FEAM ne peut être attribuée rétroactivement
- la bourse FEAM est ouverte aux élèves qui ne peuvent pas bénéficier d'une autre bourse de mobilité internationale
- elle est cumulable avec une rémunération pendant la mobilité
- la durée du financement attribué peut varier en fonction des fonds disponibles

Pour les étudiants en apprentissage, les règles d'attribution sont les mêmes sauf la période minimale de mobilité éligible à la bourse qui est de 1 semaine.

Un bilan des fonds attribués depuis 2019 est présenté (76 étudiants ont été concernés). Le total des fonds est de 20 000 €, issus des fonds propres de l'Établissement.

Les nouveaux taux de bourse proposés sont les suivants :

- Mobilité Europe continentale :
 - 200 €/mois pour les 3 premiers mois
 - 150 €/mois pour les mois suivants
- Mobilité Hors Europe :
 - 300 €/mois pour les 3 premiers mois
 - 250 €/mois pour les mois suivants

Une remarque est faite sur la possibilité de soutien de la Fondation pour les mobilités internationales. Un travail sera mené sur ce point.

La durée formelle des mobilités (recommandation de la CTI) est actuellement de 17 semaines. Une proposition est faite de faire évoluer la durée d'attribution des taux de bourses maximum à 4 mois au lieu de 3 mois.

Le projet de délibération est le suivant :

"Article 1

Les finalités et modalités d'attribution du FEAM respectivement définies aux articles 1 et 2 de la délibération n° 44 du Conseil d'Administration du 12 décembre 2019, demeurent inchangées.

Article 2

Les taux de bourse du FEAM mentionnés à l'article 3 de la délibération susmentionnée sont remplacés par les taux ci-après, applicables à compter de 2023 :

- Mobilité Europe continentale :
 - 200 €/mois pour les 4 premiers mois
 - 150 €/mois pour les mois suivants
- Mobilité Hors Europe :
 - 300 €/mois pour les 4 premiers mois
 - 250 €/mois pour les mois suivants"

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent les modifications des taux de bourse à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 20 ; suffrages exprimés : 22)

➤ **REPRESENTATION DE SUPMICROTECH AU CONSEIL DE GESTION DU POLE S-MART**

Le pôle S-Mart est une plateforme inter établissements (UFC, UTBM, SUPMICROTECH) regroupant des moyens informatiques et robotiques pour la formation, la recherche et les prestations de services.

La délibération est un vote de formalisation car M. Kanty Rabenorosoa s'occupe déjà de la plateforme au sein de l'École avec un indemnitaire déjà inclus au budget.

Le projet de délibération est le suivant :

"Le CA approuve la désignation de M. Kanty Rabenorosoa, maître de conférences, pour représenter l'École au sein du pôle S-Mart"

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuve la désignation de M. Kanty Rabenorosoa pour représenter l'École au sein du pôle S-Mart à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 20 ; suffrages exprimés : 22)

➤ **POINT D'INFORMATION**

▪ **Bilan énergétique 2022**

Le bilan des consommations énergétiques 2022 a été joint aux documents préparatoires. Une présentation en est faite.

Au niveau de la consommation de l'électricité, des efforts ont été faits, notamment depuis 2018. Les consommations majeures sont liées à la recherche (principalement au niveau du département TF). Des sous-compteurs vont être installés afin de mener une analyse plus précise des consommations.

La question de la facturation des coûts énergétiques aux autres tutelles se pose. Un équilibre doit être trouvé au niveau des frais de gestion.

Au niveau de la consommation du gaz, grâce aux investissements effectués depuis 2019, une baisse est observée. Les coûts ont subi une hausse sévère.

L'ensemble des travaux de rénovation énergétique réalisés est synthétisé dans le bilan joint aux documents préparatoires (le coût pour l'École est d'environ 130 000 € pour un investissement total de 8 M€). L'estimation des économies réalisées est de 200 k€ par an.

Par rapport à l'objectif -10 % en 2024, fixé par le Ministère en septembre 2022, l'École a déjà atteint ce dernier.

Par rapport aux objectifs du décret tertiaire, imposant des économies de -40 % d'ici 2030, -50 % d'ici 2040 et -60 % d'ici 2050 (en choisissant une année de référence située entre 2010 et 2020), l'École a réalisé une économie de 50 % sur le chauffage et de 15 % sur l'électricité par rapport à 2013, année de référence choisie.

Les travaux restant à engager sont les suivants :

- la rénovation des éclairages qui sera engagée en 2023
- un groupe de travail en charge d'identifier les économies possibles sur les activités de recherche
- un diagnostic du réseau d'air comprimé est à réaliser, avec la suppression des nombreuses fuites constatées

Une remarque est faite sur les bâtiments du DMA et l'implication de l'UFC dans leur rénovation.

- **Présentation du dispositif interne de signalement de VDHMSAS (Violence, Discrimination, Harcèlement Moral et Sexuel, Agissement Sexiste)**

Le Directeur mentionne que la mise en place de ce dispositif de signalement et de suivi concernant les VSS est une obligation réglementaire.

La responsable du service juridique présente le dispositif qui s'appuie sur un décret (mise en place du dispositif en 2020) et un arrêté (application du décret en 2022). Il a été décidé de mettre en place une cellule de signalement au sein de l'Établissement. Le dispositif permet aux usagers de l'École (personnels, hébergés, étudiants) de faire un signalement de tout acte de VDHMSAS (subi ou en tant que témoin). Un formulaire a été édité à cet effet. Le formulaire de signalement sera transmis aux trois personnes responsables de la cellule, à savoir la responsable des ressources humaines, la référente de la qualité de vie au travail et la référente VSC et égalité femmes/hommes. Des formations spécifiques seront dispensées aux responsables de la cellule pour assurer le meilleur suivi.

Le site internet dédié est présenté. Les définitions des termes concernés y sont rappelées. La plateforme est modifiable et sera revue en fonction de l'évolution et des remarques. Une foire aux questions a été élaborée (contenant des liens vers d'autres associations et dispositifs de signalement).

Le formulaire de signalement est présenté.

Par ailleurs, une convention a été signée avec le procureur de la République de Besançon, concernant les violences sexuelles et sexistes.

Une communication sera faite sur le dispositif suite à la délibération du CA. Les étudiants devront également être sollicités pour diffuser les informations.

Le site est public permettant à l'ensemble des usagers de l'École d'accéder au formulaire. Une catégorie "autre" sera ajoutée à la liste du formulaire (élèves, personnel, personnel hébergé).

Tout faux signalement sera sanctionné. Les risques auxquels s'exposent les personnes faisant une fausse déclaration seront ajoutés sur le site.

Des ateliers de prévention à destination des étudiants seront planifiés, en lien avec le BNEI.

Le Président du CA félicite pour la mise en œuvre de ce dispositif. Il suggère de faire un point d'étape lors d'un prochain CA.

- **Projet SUPMICROTECH 2040 : groupes de travail**

Le Président du CA souligne l'importance du sujet et il est essentiel que le CA aborde davantage la stratégie de l'École.

2040 étant un horizon à long terme, le Président du CA mentionne l'importance de poser des jalons pour le rayonnement de l'École et insiste sur le rôle du CA dans cet objectif.

Le Directeur précise que l'ensemble du personnel a reçu le document de synthèse des 18 premiers mois de travail du COS et des groupes de travail sur le projet de stratégie SUPMICROTECH-ENSMM 2040. Le document sera envoyé aux élèves et aux membres du CA nouvellement élus.

Afin de poursuivre le travail de manière optimale, 3 groupes de travail ont été créés, correspondant aux 3 axes stratégiques du projet :

- Axe 1 : Compétences de demain à SUPMICROTECH-ENSMM (coordination / animation : Christophe Varnier)

Les sujets sous-jacents sont les suivants :

- comment décliner la démarche compétences à l'École et quelles sont les compétences de demain pour les élèves ?
- procéder au décloisonnement des compétences
- développer les compétences comportementales

- Axe 2 : Attractivité et rayonnement de SUPMICROTECH-ENSMM (coordination / animation : Morvan Ouisse)
- Axe 3 : Relations partenariales et réponses aux attentes de l'industrie, de la société et de l'ESR (coordination / animation : Nadine Piat)

Pour chaque axe, des actions à court, moyen et long terme ont été identifiées. Le détail est décrit dans le document de synthèse réalisé.

Le planning des réunions est défini. Le Directeur précise que ces groupes de travail sont ouverts et invitent les étudiants à prendre part aux réflexions au sein des groupes constitués, ainsi qu'au sein de la Commission des élèves.

Une articulation entre le COS et le CA doit être définie.

Le Président exprime son souhait de revoir l'organisation du CA afin que cette instance joue pleinement son rôle d'administrateur dans la vie de l'École. Cela sous-entend une mise à jour des délégations du Directeur, des articulations entre les instances, et que toutes les parties prenantes de l'École jouent activement leur rôle. L'École possède des atouts et un projet d'avenir mais manque réellement de visibilité. Le projet d'avenir de l'École est un projet collectif. Une rigueur organisationnelle sera à tenir.

Un point d'avancement sur les réflexions des groupes de travail sera fait à chaque séance de CA qui validera la stratégie et le COS donnera la cadence de ce travail de réflexion.

▪ **Composition de la Commission d'appels d'offres**

Le DGS précise qu'il s'agit d'un point de régularisation en lien avec le changement de mandature. Un membre du CA, M. Éric Mérat, participait à la Commission d'appels d'offres (Commission des marchés) mais souhaite se libérer de ce rôle. Le Directeur, en sa qualité d'ordonnateur, a désigné M. Gérard Michel comme membre de la Commission des marchés. M. Éric Mérat a accepté d'assurer la suppléance.

▪ **Processus campagne emplois**

Le Directeur mentionne que les discussions relatives à la campagne emplois auront lieu en parallèle dans les groupes de travail du projet SUPMICROTECH 2040.

Le processus a débuté fin janvier 2023 et s'achèvera à la mi-octobre 2023. Le démarrage des réflexions se fait donc plus tôt en comparaison avec les précédentes campagnes emplois dans un souci d'anticipation. 4 postes seront à la campagne emplois. Les profils de ces derniers devront tenir compte de la stratégie et de la projection de l'École. Le Directeur rappelle que la précédente campagne emplois dénombrait également 4 postes qui ont permis de renforcer le socle de base de l'École.

Le processus est décrit : les demandes de besoins ont été envoyées aux différents services fin janvier. Les remontées sont attendues pour le 24 mars. Des discussions s'ensuivront pour définir les profils d'ici le 11 mai. Un 5^{ème} poste pourrait être discuté (chaire de Professeur junior). Le Directeur insiste sur l'importance de mener des discussions collectives pour être en cohérence avec la démarche stratégique de l'École. Il appelle à la responsabilité de chacun d'autant plus qu'il s'agira des derniers recrutements de Maître de conférences et de Professeurs d'ici les 4 ou 5 prochaines années.

Les étudiants émettent une mise en garde pour veiller à la qualité pédagogique des futurs enseignants-chercheurs.

▪ **Point ComUE**

A ce jour, la situation n'évolue pas. Un conseil d'orientation stratégique de site de la ComUE avait lieu dans le même temps que cette séance de CA afin de présenter le projet de transformation de la ComUE UBFC en ComUE expérimentale et l'Établissement public expérimental que souhaite constituer l'UB.

Le Directeur rappelle qu'une ordonnance de 2018 permet au site de s'organiser suivant une forme expérimentale, soit un établissement fusionné appelé établissement public expérimental soit une ComUE expérimentale dans laquelle les composantes gardent leur personnalité morale et peuvent expérimenter des formes de travail collectif pendant une période de 10 ans. La ComUE UBFC est un regroupement confédéral permettant de mutualiser la recherche et ce qui s'y rapporte (écoles doctorales, masters...). La ComUE telle qu'elle a été mise en place n'existera plus fin 2023. Les 5 établissements qui restent (UFC, UTBM, SUPMICROTECH, AgroSup Dijon, Arts et Métiers Cluny) doivent s'organiser et ont pris la décision de poursuivre le travail sous forme de ComUE expérimentale en allant vers une structure robuste et agile (allègement des services supports notamment). L'objectif est de pérenniser cette structure. Une donnée importante à retenir est que pour le moment, l'État a gelé tous les crédits de recherche associés à la ComUE jusqu'à ce qu'une convention de travail collective entre les 5 établissements et l'UB soit établie afin de débloquent les crédits. Dès lors, une note de préfiguration d'une convention de partenariat a été signée avec l'UB est a été transmise au Ministère. Le retour est attendu. Dans le même temps, le projet de ComUE expérimentale avec les 5 établissements a été envoyé au Ministère qui se déclare être favorable au projet. Le Ministère a affirmé que cette nouvelle ComUE expérimentale était le réel organe de pilotage de la coordination scientifique du site. Le Directeur mentionne que depuis 2015, l'École ne délivrait pas de doctorat et qu'il en incombait à la ComUE de le faire. Avec les faits récents, l'État a demandé aux établissements de récupérer leur diplôme pour assurer la pérennité de l'enseignement sur le site et de co-accréditer la ComUE expérimentale. L'École pourra donc délivrer le doctorat en propre, ce qui est important pour les classements.

Le Président poursuit en indiquant que la politique de site est essentielle et devra être intégrée aux réflexions sur l'avenir de l'École. L'impact de la politique de site sur l'École devra être mesuré et pris en compte. La participation de l'École au sein du site reste à définir.

Le Directeur fera un document synthèse sur ce point après avoir eu le retour du Ministère.

- **Autres**

Une question diverse a été reçue afin de connaître le nombre de lignes portables dans l'Établissement. 23 lignes portables sont dénombrées au coût de 4,50 € HT par mois par ligne.

Le DGS précise que la Direction est ouverte pour recevoir toutes les questions, sans forcément y répondre dans le cadre du CA.

Le Président du CA remercie les membres du CA.

Le Directeur remercie les participants et clôture la séance.

La séance est levée à 17h30.



**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE SUPMICROTECH-ENSM**

📅 le Jeudi 9 mars 2023 - 13h30

	Pouvoir donné à	Signatures
Madame Nathalie ALBERT-MORETTI	Excusée Représentée par Madame Cristina BUSQUET-PARETS	Visio
Madame Marie-Aude ACKER		
Madame Nathalie AUGÉ		
Madame Fanny CHAUVIN		
Madame Laëtizia MARTINEZ		
Monsieur Olivier MUSTIERE		Visio
Monsieur Alexandre RIGAL		
Monsieur Damien TOURNIER		
Monsieur Benoît VUILLEMIN	Excusé Procuration	
Monsieur Emmanuel FOLTETE		
Monsieur Yann LE GORREC	E. FOLTETE	
Monsieur Noureddine ZERHOUNI		
Madame Zeina AL MASRY		
Monsieur Joseph GAVOILLE		
Madame Roberta TITTARELLI		
Monsieur Romain JAMAULT		
Monsieur Eric MERAT		
Monsieur Philippe ABBE		
Monsieur Gérard MICHEL		
Madame Valérie SOUMANN		
Monsieur Paul BENOIT-GONIN		
Madame Flavie GUILHOT		
Monsieur Romain JANEAU		
Monsieur Benjamin MARTINE		
Madame Coralie SPICKER-VELTER	Suppléant par Adam BRENIERE	
Monsieur Adam BRENIERE		
Monsieur David MAUPIN		
Monsieur Eric ROBERT		
Monsieur Pascal VAIRAC		
Madame Emeline BELUCHE		
Madame Marine HOSPITAL		
Monsieur Morvan OUISSE		
Madame Nadine PIAT		
Madame Fabienne SUBLET		
Monsieur Christophe VARNIER		

Monsieur David ERGIN
Cabinet MAZARZI
Commissaire aux Comptes